



PLCAASS-2022-09-02-
37610

Perpignan, le 2 sept. 2022

CONVOCAATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Chère Collègue, Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir prendre part à la séance du Conseil de Communauté qui aura lieu :

Le lundi 12 septembre 2022

à 17h00

à l'Amphithéâtre
de la Communauté Urbaine.

Vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour de cette réunion avec les dossiers correspondants ainsi qu'une procuration et un modèle de lettre d'information au Président sur la présence du suppléant.

En cas d'empêchement conformément aux articles L2121-20 et L5211-6 du CGCT :

Si vous êtes le seul conseiller communautaire titulaire de votre commune, vous pouvez soit :

- prévenir votre suppléant dans les meilleurs délais et informer par écrit le Président (formulaire joint).
Nb : Les suppléants sont destinataires des convocations des Conseils de Communauté.
- Donner procuration à un conseiller communautaire de votre choix.

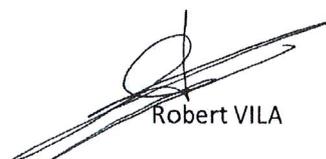
S'il y a plusieurs conseillers communautaires titulaires au sein de votre commune : vous pouvez donner procuration à un conseiller communautaire titulaire de votre choix.

Pour la légalité du pointage des votes, je vous rappelle la nécessité de disposer de votre procuration **dûment signée et remplie** avant l'ouverture de notre conseil. Dans le cas contraire, l'absence sera enregistrée dans la délibération.

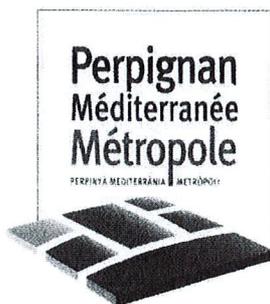
Je vous remercie de votre présence et de votre participation.

Veillez croire, Chère Collègue, Cher Collègue, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président



Robert VILA



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 12 SEPTEMBRE 2022**

ORDRE DU JOUR

| DOSSIERS DE FOND | | |
|-------------------------|-----------------------------|--|
| 1 | Monsieur Robert VILA | Informations au Conseil de Communauté des décisions prises par délégation |
| 2 | Monsieur Robert VILA | Approbation du Procès-verbal du Conseil de Communauté du 27 juin 2022 |
| 3 | Monsieur Robert VILA | Subordination de la compétence voirie à la définition de l'intérêt communautaire |
| 4 | Monsieur Robert VILA | Modification des statuts de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine |

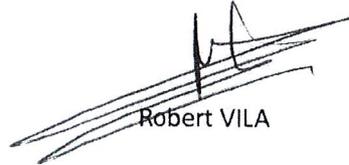
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | | |
|---------------------------------|--------------------------------|--|
| 5 | Monsieur Nicolas BARTHE | Attribution d'une subvention de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'Association ZEST Canton du Ribéral pour l'année 2022 |
| 6 | Monsieur Nicolas BARTHE | Attribution d'une subvention de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'Association Pôle Entreprise Perpignan Sud (A2PEPS) pour l'année 2022 |
| 7 | Monsieur Nicolas BARTHE | Attribution d'une subvention de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'Association Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et dans l'Industrie (DERBI) et approbation de la convention de partenariat pour l'Année 2022 |

| PROSPECTIVES, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SOLIDARITES | | |
|---|----------------------------------|--|
| 8 | Monsieur Jean-Paul BILLES | Commune de Canet-en-Roussillon - Justification de l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la procédure de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme |
| 9 | Monsieur Jean-Paul BILLES | Commune de Le Soler - Abrogation de la délibération du 28 mars 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et nouvelle approbation de la modification n°1 du PLU |

RESSOURCES ET COMMUNICATION

| | | |
|-----------|--------------------------------|--|
| 10 | Monsieur François RALLO | Modification temporaire des délibérations relatives au régime indemnitaire attribué aux agents de Perpignan Méditerranée Métropole - Cas dérogatoire d'application des retenues COVID 19 sur le complément indemnitaire annuel |
|-----------|--------------------------------|--|

Le Président



Robert VILA